

## Dossier informatif

### **Journée internationale des personnes disparues – 30 août**



© IKRK/HEGER, Boris

#### **Contenu**

#### **Contexte historique**

#### **Témoignages / partenaires d'interviews**

#### **Citations de personnes touchées par la disparition**

#### **Interview avec Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse**

#### **Contacts**

#### **Newsletter Service de recherches CRS**



## Contexte historique

**La Journée internationale des personnes disparues**, traditionnellement célébrée le 30 août, a été instituée en 1981, à l'initiative de la Fédération sud-américaine des associations de familles de détenus et de personnes portées disparues. Cette journée commémorative attire l'attention de l'opinion internationale sur le sort de personnes qui ont disparu sans laisser de trace. Chaque année, on dénombre des milliers de disparitions dans le monde. L'Europe compte également des milliers de personnes disparues, victimes jamais retrouvées de la guerre en ex-Yougoslavie.

**Les disparitions forcées** ne frappent pas uniquement les personnes directement concernées, elles touchent aussi durement leurs familles. Il est pour celles-ci extrêmement pesant de ne pas savoir où se trouve un être cher, s'il est encore en vie ou non. Les proches doivent en général composer seuls avec leur souffrance. En proie à l'anxiété, ils sont parfois victimes d'exclusion sociale. Ce type de situation entraîne d'autres problèmes existentiels. Lorsque la disparition concerne le chef de famille, celle-ci se retrouve sans revenu. Les femmes souffrent de leur statut juridique peu clair: en tant que veuves, elles auraient droit à une pension et pourraient se remarier. De même, les droits de propriété ne peuvent être établis tant que le décès d'une personne disparue n'a pas été enregistré. Les femmes touchées par une disparition forcée sont aussi souvent victimes de violence sexuelle; il n'est pas rare que celles qui ont la chance de réapparaître soient alors mises au ban de la société. Enfin, il y a aussi l'impunité dont jouissent les auteurs de ces exactions: un grand nombre d'entre eux possèdent toujours assez d'influence et de pouvoir pour empêcher le jugement des crimes du passé.

**Convention de l'ONU.** L'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en 1992 ainsi qu'une convention s'y rapportant en 2006. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que de nombreuses associations de victimes et d'ONG ont également joué un rôle important dans l'élaboration de ces textes et en s'investissant en faveur de la ratification rapide de la Convention. Fondée sur le droit international humanitaire coutumier, la Convention stipule clairement que la disparition forcée de personnes ne constitue pas seulement une violation flagrante des droits humains, mais aussi un crime, que les Etats parties doivent prévenir, poursuivre et punir.

Informations complémentaires : <http://www.redcross.ch/activities/rescue/sea/index-fr.php?>  
(Sources: KOFF, etc.)



## Témoignages / partenaires d'interviews

### Les histoires de Sivaran, Helena et Muj – à l'image de milliers d'autres

#### **Sivaran: Suisse – Sri Lanka**

Sivaran a contacté le Service de recherches CRS pour la première fois en mai 2009 afin de retrouver plusieurs membres de sa famille disparus au Sri Lanka. En raison du conflit politique, il n'avait plus aucun contact avec eux et s'inquiétait beaucoup de leur sort. Les moyens de recherche sur place étaient alors très limités.

Après la fin des hostilités, Sivaran a appris la mort tragique de son beau-frère et celle de son neveu. Sa sœur, alors enceinte, a pu être sauvée avec son deuxième enfant grâce à une opération d'évacuation menée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Après une longue attente, Sivaran a pu reprendre contact avec d'autres membres de la famille. Mais il reste sans nouvelles de son frère Lingam.

Sa famille a finalement appris par le CICR que Lingam se trouvait dans un «camp de réhabilitation». En mars 2010, elle a enfin pu lui rendre visite. Il a ensuite été transféré dans une prison, mais les autorités refusent de communiquer le nom de l'établissement à ses proches. Lingam a disparu, et sa famille n'a aucune nouvelle de lui.

Depuis la fin du conflit, quelque 10 000 personnes sont encore détenues au Sri Lanka dans des centres non officiels. Le CICR et leurs familles n'ont pas de droit de visite et ne disposent d'aucune information sur le lieu de détention ni sur un éventuel procès.

#### **Helena: Suisse – Angola**

«Je suis née le 8 avril 1967 à Luanda, en Angola. Mes parents avaient une maison à l'Avenida Brazil, près de l'hôpital S. Paulo. J'avais environ sept ans lorsque nous avons dû prendre la fuite en catastrophe à cause de la guerre. Au début des troubles, ma mère était persuadée que la situation allait s'arranger, et elle ne voulait pas quitter sa chère ville de Luanda. Lorsque les opérations de guerre se sont étendues dans notre quartier, il lui a fallu prendre rapidement une décision. Nous sommes partis à l'aéroport, alors qu'on entendait des tirs derrière notre maison. C'était au beau milieu de la nuit, nous avons fui en chemise de nuit, en laissant tout derrière nous.

Ma sœur Eduarda, qui avait dix-sept ans à l'époque, était déjà mariée. Mère de deux petits enfants, elle habitait avec sa famille à Cambatela. Nous l'avons vue pour la dernière fois peu avant notre départ. Elle avait dit à notre mère que la situation devenait trop dangereuse avec la guerre. Elle et son mari songeaient donc à s'exiler en France pour rejoindre les parents de son époux. Ma mère n'a malheureusement jamais pu faire la connaissance des parents de son gendre, car ceux-ci se trouvaient déjà en France lors du mariage d'Eduarda. Nous ignorons où ils habitent. De plus, nous ne connaissons pas leur nom exact. Nous sommes partis de Luanda sans rien, c'est pourquoi nous n'avons même pas une photo de ma sœur. Nous avons fait de nombreuses recherches sur Internet, sans résultat.»



De 1975 à aujourd'hui, Helena n'a jamais réussi à retrouver la trace de sa sœur malgré sa ténacité. En août 2009, elle s'est tournée vers le Service de recherches de la CRS dans l'espoir que celui-ci l'aide à localiser Eduarda.

En Angola, les investigations menées par la Croix-Rouge ont permis de traiter avec succès 2000 dossiers. Des familles dispersées ont pu échanger quelque 433 000 messages par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Toutefois, en dépit de tous les efforts, des milliers de personnes demeurent introuvables. Comme Eduarda. Les recherches vont désormais se poursuivre en Europe.

### **Muj: Suisse – Kosovo**

C'était un jour comme les autres. Shkelzen se rendait au magasin du village pour donner un coup de main au propriétaire. Mais il n'est jamais revenu. Des témoins ont raconté plus tard à ses parents que le chef d'un groupe de combattants l'avait entraîné dans l'arrière-cour, où il l'avait assommé avec un marteau. Shkelzen et d'autres prisonniers ont été déportés durant la nuit. Douze ans se sont écoulés depuis, mais la famille Kamberi peut décrire sans hésitation les vêtements que le jeune homme de 19 ans portait ce jour-là. Ils ne l'ont revu qu'une seule fois depuis, à la télévision, dans une troupe de combat qui se détachait à l'arrière-plan. Le CICR a fait des recherches sur place auprès de différentes instances politiques. Mais personne ne semble disposé à fournir des informations à son sujet. Même si la famille a trouvé sur Internet des informations indiquant que Shkelzen aurait été exécuté, elle continue à espérer un signe de vie de ce fils et frère bien-aimé. Ou que sa dépouille lui soit au moins restituée, pour qu'il puisse reposer près des siens. A l'instar de nombre de familles dans le même cas, elle a donc transmis au Service de recherches CRS des renseignements précis sur Shkelzen avant sa mort (données ante mortem). Ces données visent à faciliter l'identification de personnes exhumées. Un processus douloureux, mais essentiel, qui permet de mettre un terme à l'insoutenable incertitude.

***Sivaran, Helena et Muj se tiennent à disposition pour des interviews (contact par le biais de Nicole Windlin, responsable du Service de recherches CRS).***



## Citations de personnes touchées par la disparition

*« Le plus dur est de ne pas savoir. On n'arrive pas à faire le deuil et malgré le temps qui passe, on a l'impression que les événements se sont passés hier car les blessures sont toujours ouvertes et douloureuses. » (Pierre, 20 ans, Rwanda)*

*« Si tu es sur la surface de la terre, s'il te plaît, dis-moi où tu vis et dans quelles conditions tu te trouves. (...) Cela fait si longtemps que je ne t'ai pas vu. Je suis si inquiet pour toi. » (Extrait d'un message Croix-Rouge, Abraha, 27 ans, Somalie)*

*« Nous sommes conscients que les recherches peuvent aboutir à annoncer le malheur ou au fait que les personnes n'ont pas été retrouvées, mais au moins, nous aurons essayé de trouver la vérité. » (Camille, 40 ans, Rwanda)*

*« Dans la vie, il y a des hauts et des bas. On doit toujours avoir de la force et de la patience. Tout a une fin et on sera récompensé. » (Amanial, 43 ans, Erythrée)*

*« Je sais, cela fait déjà dix ans qu'il est porté disparu. Mes amis me disent que je dois aller de l'avant et m'engager dans une nouvelle relation. Pour moi, c'est impensable. » (Josephine, 35 ans, Angola)*

*« En fait, j'ai tout ce qu'il me faut : un job, de l'argent et un ami. Mais il manque toujours quelque chose : ma famille. » (Magda, 31 ans, Ethiopie)*

*« Si seulement je savais que mon père était mort. Je pourrais alors pleurer pendant un mois, mais ensuite, essayer de poursuivre mon existence. Je pense toujours : Où est-il ? A-t-il faim ? Est-il malade ? Est-il emprisonné ? Me cherche-t-il aussi ? » (Magda, 31 ans, Ethiopie)*

*« Même après dix ans, je repense très souvent au jour de notre mariage. Lorsque je suis seule, je parle avec lui et m'imagine qu'il est à mes côtés et qu'il m'écoute. » (Josephine, 35 ans, Angola)*

*« Parfois je me dis : ma mère n'est plus vraiment ma mère. Parce que si elle l'était vraiment, elle m'aurait cherché et trouvé depuis longtemps. » (Ali, 18 ans, Afghanistan)*

*« Ma thérapeute m'a dit qu'il faut que je tourne la page et que j'aille de l'avant. Mais je ne peux pas le faire tant que je ne saurai pas ce qu'il s'est passé avec ma famille. » (Yusuf, 45 ans, Afghanistan)*



## **Interview avec Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse**

### **« L'incertitude ronge les proches »**

**Au début de sa carrière professionnelle, l'actuel directeur de la Croix-Rouge suisse, Markus Mader, a rendu visite à des prisonniers de guerre pour le compte de la Croix-Rouge. Aujourd'hui, la recherche de personnes disparues compte au nombre des principales missions du Mouvement Croix-Rouge.**

*Monsieur Mader, après vos études, vous avez exercé, pendant quelques années, la fonction de délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et, à ce titre, rendu visite à des prisonniers de guerre. Quels souvenirs gardez-vous de cette période?*

J'ai un souvenir marquant de mon expérience au Sri Lanka: tous les mercredis, j'empruntais la même route pour me rendre dans la zone revendiquée par les Tigres tamouls, afin de m'entretenir avec leurs représentants et de les sensibiliser en particulier à la nécessité de protéger les civils. Je garde l'image d'une femme qui se tenait au bord de la route et me demandait inlassablement si j'avais retrouvé la trace de son fils. Elle attendait notre passage des heures durant, voire en vain les après-midis où nous renoncions à ce déplacement. Cette femme incarne à mes yeux tous les proches des personnes disparues qui s'inquiètent jour et nuit du sort de leurs êtres chers. L'incertitude les ronge au plus profond d'eux-mêmes.

*Comment réagissent les proches en apprenant qu'un des leurs est en prison?*

Avec beaucoup d'émotion. Souvent, les détenus n'avaient aucune nouvelle de leurs familles depuis des mois, voire des années. Quant aux familles, elles ignoraient si leurs disparus étaient encore en vie. En leur permettant d'échanger des messages, le CICR assurait le lien entre les prisonniers et leurs proches.

*Pourquoi la Croix-Rouge œuvre-t-elle au regroupement familial?*

En plus d'être universellement connue, la Croix-Rouge jouit, de par sa neutralité, d'un crédit de confiance qui transcende les partis avant, pendant et après un conflit. Le regroupement familial revêt une importance capitale, tant il est vrai qu'il n'est rien de plus fondamental pour un individu que sa famille et les êtres qui lui sont chers. La souffrance causée par une séparation due à un conflit, une catastrophe naturelle ou la migration est inimaginable.

*Le Service de recherches est donc un élément clé du travail de la Croix-Rouge.*

Tout à fait. Son importance stratégique pour la Croix-Rouge suisse est primordiale. Sans oublier que la recherche de personnes disparues est l'une des principales missions du Mouvement Croix-Rouge. Outre le fait qu'elles la distinguent de toutes les autres organisations, la présence internationale et la neutralité de la Croix-Rouge sont deux conditions sine qua non de la réalisation de son travail.





*Quelles sont les raisons qui motivent le CICR à rendre visite à des détenus?*

Le CICR entend éviter qu'ils ne disparaissent ou qu'ils ne soient traités de manière indigne. Le principal objectif de nos visites était de s'assurer que la personne soit encore en vie et de l'enregistrer, précisément pour éviter sa disparition. Nous profitons de l'occasion pour examiner les conditions de détention et aborder le thème de la torture.

*Quelle est votre attitude face à ces récits?*

La confrontation excessive aux récits de torture suscite automatiquement un sentiment de défense. Il est impératif de se protéger. Le plus souvent, les méthodes carcérales sont inhumaines. Impossible, ici, de concevoir la vie en temps de guerre. Certes, les films ne manquent pas de scènes de tuerie ou d'explosion. Mais nous ne pouvons pas nous imaginer l'impact de la guerre sur l'état psychique d'un être humain, ni d'ailleurs les répercussions destructrices de ces traumatismes sur l'ensemble des membres de la famille des victimes et, parfois, des auteurs.

*La Suisse est heureusement épargnée par les conflits. Qui fait appel au Service de recherches dans notre pays?*

Du fait de l'internationalisation et de la multiplication des flux migratoires, l'on enregistre en Suisse un nombre croissant de demandes émanant de migrants ayant perdu la trace de leur famille depuis qu'ils ont fui leur pays. En 2009, par exemple, dans le sillage de l'intensification du conflit armé au Sri Lanka, nombre de ressortissants sri-lankais vivant en Suisse ont contacté la CRS dans l'espoir d'obtenir des informations sur leurs proches. Nous avons collaboré étroitement avec nos collègues du CICR et de la Croix-Rouge locale pour pouvoir les renseigner et mettre la main sur les listes des détenus enregistrés.

*Entretien: Christina Williamson, CRS*



**Croix-Rouge suisse**  
**Schweizerisches Rotes Kreuz**  
**Croce Rossa Svizzera**



## **Contacts**

Urs Frieden  
Croix-Rouge suisse  
Responsable Communication au Service de recherches CRS  
Tél. 031 960 75 28  
Mobile 079 356 52 93  
Courriel: [urs.frieden@redcross.ch](mailto:urs.frieden@redcross.ch)

Croix-Rouge suisse  
Service de recherches  
Tél. 031 387 73 80  
Courriel: [tracing@redcross.ch](mailto:tracing@redcross.ch)

## **Newsletter Service de recherches CRS**

La newsletter du Service de recherches CRS informe deux fois par an sur l'action de la Croix-Rouge et les derniers développements en matière de localisation de personnes portées disparues en Suisse et à l'étranger.

**S'abonner**